

## **920<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 juin 2021 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Absences

Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2021-06-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

5. Club de golf de Matagami – Demande d'aide financière – Saison 2020 – Autorisation
6. Club de golf de Matagami – Demande d'aide financière – Saison 2021 – Autorisation
7. Monsieur Maxime Bernier-Labonté – Journalier-opérateur – Démission

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2021-06-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 919<sup>E</sup> SÉANCE ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 919<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés et prélèvements en mai 2021, qui s'élèvent à 614 670,54 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mai 2021, qui s'élèvent à 107 526,27 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mai 2021, qui s'élèvent à 166 879,42 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-04**  
**VILLE DE MATAGAMI**  
**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2021-2026**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entamé, au mois de novembre 2020, un processus de planification et de priorisation de ses actions pour les années futures;

ATTENDU QU'à la suite de nombreuses sessions de travail, le conseil municipal a déterminé de la grande importance de définir clairement sa mission, ses valeurs et sa vision;

ATTENDU QUE, dans un contexte où les exigences en matière de services publics sont toujours de plus en plus élevées et que les ressources humaines, monétaires et matérielles sont toujours de plus en plus rares, il y a lieu de déterminer des objectifs précis;

ATTENDU QUE la ville de Matagami connaît une décroissance démographique continue depuis une quarantaine d'années;

ATTENDU QUE le contexte économique actuel, avec la fermeture de Mine Matagami prévue pour juin 2022, exige une planification accrue des interventions nécessaires au maintien et au développement de la Ville de Matagami comme organisation et comme communauté;

ATTENDU QU'il y a lieu de partager clairement nos aspirations avec tous nos partenaires et de rendre public le fruit des travaux de planification du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ADOPTER la mission suivante pour la Ville de Matagami, soit : *Représenter ses citoyens et leurs intérêts supérieurs en assumant un leadership fort afin d'offrir un milieu de vie attrayant, prospère et durable;*
- D'ADOPTER les valeurs organisationnelles suivantes, soit : l'intégrité, le respect et la transparence;
- D'ADOPTER la vision de la Ville de Matagami plus explicitement détaillée dans le document officiel et qui s'articule autour des thèmes suivants, à savoir : l'organisation municipale, le développement économique, l'environnement social, la démographie, les aspects politiques et l'environnement;
- ET D'ADOPTER le document *Orientations stratégiques 2021-2026* tel que déposé en séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-05**

APPEL D'OFFRES PUBLIC  
POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX  
RÉPARATION DE RUES (SURFAÇAGE ET RAPIÉÇAGE)  
ADJUDICATION DE CONTRAT

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la fourniture et la pose d'asphalte pour la réparation de rues (surfaçage et rapiéçage);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Construction Bouchard N.D.L. inc.	153 031,73 \$

ATTENDU QU'en fonction du prix soumis, cela correspond à des taux unitaires de 390,92 \$ la tonne métrique pour le resurfaçage et de 425,41 \$ la tonne métrique pour le rapiéçage;

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, daté du 3 juin 2021, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bouchard N.D.L. inc., pour un montant de 153 031,73 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat pour la pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de rues (surfaçage et rapiéçage) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bouchard N.D.L. inc., pour un montant de 153 031,73 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-06**

APPEL D'OFFRES PUBLIC  
FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES  
ADJUDICATION DE CONTRAT

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la fourniture de 8 000 tonnes métriques de matériaux granulaires de type MG-20;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux (2) soumissions, soit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes incluses)</u>
Blais et Langlois inc.	321 930,00 \$
CML Entrepreneur général inc.	252 577,08 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, daté du 3 juin 2021, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CML Entrepreneur général inc., pour un montant de 252 577,08 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires au plus bas soumissionnaire conforme, soit CML Entrepreneur général inc., pour un montant de 252 577,08 \$, taxes incluses, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-07**

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
RÉFECTION DE LA TOITURE – USINE DE FILTRATION  
ADJUDICATION DE CONTRAT

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de son usine de filtration auprès de six (6) fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu trois (3) soumissions, soit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes incluses)</u>
Les Industries Pard inc.	32 415,00 \$
9373-2725 Québec inc.(KDF Toitures)	63 006,30 \$
Les Toitures Raymond & Associés inc.	33 342,75 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, daté du 26 mai 2021, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Industries Pard inc., pour un montant de 32 415,00 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D’ADJUGER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Industries Pard inc., pour un montant de 32 415,00 \$, taxes incluses, selon les termes et modalités de l’appel d’offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d’incapacité d’agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-06-08-08**

**SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE MOIS DE JUILLET 2021 – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le contrat actuel de gestion des matières résiduelles vient à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami procédera sous peu à un appel d’offres public pour le renouvellement du contrat pour les services de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une proposition à Sanimos inc. afin de prolonger les services de gestion des matières résiduelles pour le mois de juillet 2021;

ATTENDU QUE Sanimos inc. a déposé une offre de service ne comportant aucune majoration pour le mois de juillet;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville de Matagami peut octroyer ce contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D’ATTRIBUER le contrat de gré à gré à Sanimos inc. pour les services de gestion des matières résiduelles pour le mois de juillet 2021 aux prix suivants :

<b>Services</b>	<b>Prix</b> (taxes incluses)
Collecte des déchets (commercial et résidentiel)	11 824,73 \$
Collecte sélective	7 978,89 \$
Contrôle au LEET (déchetterie)	6 302,00 \$
Collecte des déchets – Territoire du GREIBJ	2 999,69 \$
TOTAL	29 105,31 \$

- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-09**

**MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX  
PROJET « RÉFECTION D'UNE PORTION DES RUES DE LA SAVANE ET  
GRANDE ALLÉE » – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'objet en titre;

ATTENDU QUE la réalisation du projet « Réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée » est prévue pour une durée d'environ douze (12) semaines avec une date de mobilisation qui est le 1<sup>er</sup> juin 2021;

ATTENDU QUE pour mener à terme ce projet, la Ville doit engager une firme spécialisée afin de réaliser le contrôle des matériaux;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville est allée en appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes en utilisant un système d'évaluation par pondération;

ATTENDU QU'au terme de la période d'appel d'offres, soit le 20 mai dernier, la Ville n'a reçu aucune proposition;

ATTENDU QUE durant la période d'appel d'offres, les soumissionnaires Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. ont informé la Ville par écrit de leur décision de ne pas déposer de proposition pour lesdits services de contrôle des matériaux;

ATTENDU les impératifs de temps imposés par le début du projet;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité la troisième firme, en l'occurrence WSP Canada inc. (WSP), afin de recevoir une proposition pour lesdits services de contrôle des matériaux;

ATTENDU QUE la proposition de WSP pour les services professionnels est de 34 848 \$ et de 18 140 \$ pour les frais de déplacement inhérents pour un total de 52 988 \$, avant taxes;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami estime que la présente situation est une situation particulière prévue à son règlement de gestion contractuelle (art. 12.6 du règlement 362-2018) et qu'ainsi, elle est légitimée d'attribuer un contrat de gré à gré pour lesdits services.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE CONSIDÉRER comme terminée la procédure d'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels concernant le contrôle qualitatif des matériaux du projet « Réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée »;
- ET D'ATTRIBUER le contrat de services professionnels relatifs au contrôle des matériaux dans le cadre du projet « Réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée » à la firme WSP Canada inc. au montant de 52 988 \$, plus taxes, soit 34 848 \$ pour les services professionnels et 18 140 \$ pour les frais relatifs aux déplacements, le tout selon les termes de la proposition déposée le 25 mai dernier par monsieur Georges Chancy, ing. M.Sc.A.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-10**

CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19  
 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION – AUTORISATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L. Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

ATTENDU QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER toute personne qui est inscrite comme électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, à voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- ET DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-11**

ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES (ARPE-QUÉBEC)  
ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LES POINTS DE DÉPÔTS OFFICIELS POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES  
APPROBATION ET SIGNATAIRE

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a à cœur la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami s'implique déjà dans certaines activités de récupération, notamment pour le métal, le bois, les contenants de peinture et d'huiles usées;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite continuer, dans la mesure de ses moyens, à poser des gestes concrets pour protéger l'environnement;

ATTENDU l'opportunité de renouveler le protocole d'entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques afin de normaliser la gestion du matériel électronique;

ATTENDU QUE cette mesure se fait à coût nul pour la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le renouvellement du protocole d'entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques visant à récupérer les produits électroniques mis au rebut;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-12**  
EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS  
SAISON ESTIVALE 2021  
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget 2021 pour la création d'emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la sélection et l'embauche de seize (16) étudiants pour l'été 2021, conformément à la liste déposée;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-13**  
CORPORATION DU CIMETIÈRE DE MATAGAMI  
ENTRETIEN ESTIVAL DU CIMETIÈRE  
DEMANDE D'AIDE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER l'aide à l'entretien du cimetière durant l'été 2021, tel que recommandé par monsieur Daniel Cliche, directeur général, dans sa note de service du 31 mai 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-14**  
PERMIS D'AFFAIRES « GELMOMENT »  
MADAME JESSICA DUBÉ

---

Dépôt pour information.

**2021-06-08-15**  
CALENDRIER DES VACANCES ANNUELLES 2021  
APPROBATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le plan de calendrier des vacances annuelles 2021 des employés municipaux;
- ET QUE la Ville conserve toute latitude quant à la modification du calendrier dans l'éventualité de toute situation pouvant affecter la gouverne de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-16**  
**CORRESPONDANCE**

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) **Ministère des Transports**

- i) Lettre du 23 mai 2021 – Octroi d'une aide financière pour des travaux d'amélioration des routes de la Ville de Matagami
- ii) Lettre du 25 mai 2021 – Retrait de la Ville de Matagami du Programme de reconnaissance des Villages-relais

AUTRES

a) **Nord-du-Québec en création**

- i) Lettre du 1<sup>er</sup> juin 2021 – Remerciements quant au partenariat financier pour la tenue de l'édition virtuelle 2021

**2021-06-08-17**  
SERVICES TECHNIQUES  
RAPPORT MENSUEL – MAI 2021

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-18**  
SERVICE DES LOISIRS  
RAPPORT MENSUEL – MAI 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-19**  
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
RAPPORT MENSUEL – MAI 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-20**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
RAPPORT MENSUEL – MAI 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-21**

38, RUE LOZEAU

DEMANDE RELATIVE AU NON-PAIEMENT DE LOYER  
RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE NOMMER madame Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, à titre de représentante de la Ville de Matagami au Tribunal administratif du logement, et ce, à l'égard de la demande relative au non-paiement de loyer pour la propriété sise au 38, rue Lozeau.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-22**

SURPLUS D'ACTIF – VENTE DU CAMION DIX ROUES DE MARQUE  
INTERNATIONAL, ANNÉE 1991  
AUTORISATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 13 mai dernier, la Ville de Matagami a mis aux enchères, sur sa page Facebook, le camion dix roues de marque International, de l'année 1991, numéro de série 1HTGCNHT5MH325819;

ATTENDU QUE toute personne intéressée avait jusqu'au 4 juin 2021 pour soumettre une offre;

ATTENDU QUE trois offres d'achat ont été reçues, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Les Transports Chaumont inc.	2 500,00 \$
Aude Rokosz	3 000,00 \$
Fabrice Fortier	7 200,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- DE PROCÉDER à la vente du camion dix roues de marque International, de l'année 1991, numéro de série 1HTGCNHT5MH325819, au plus offrant, soit monsieur Fabrice Fortier, pour un montant de 7 200,00 \$, et ce, dans son état actuel, sans aucune garantie et tel que vu et inspecté;

- ET QUE monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document à cet effet, notamment les documents de transfert auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-23**

**SERVICE DES LOISIRS – ENGAGEMENT DE PERSONNEL  
AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER l'engagement des personnes suivantes :
  - monsieur Raphaël Rheault au poste d'assistant surveillant-sauveteur, à compter du mardi 8 juin 2021;
  - monsieur Roman Olivier au poste de surveillant du centre civique et planchodrome, à compter du samedi 12 juin 2021;
  - monsieur Isaac Lecompte au poste de surveillant du centre civique et planchodrome, à compter du mercredi 16 juin 2021;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ces postes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-24**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021  
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE les tarifs de rémunération payables au personnel électoral pour les élections du 7 novembre 2021 soient établis comme suit :

Président d'élection	2 200 \$
Secrétaire d'élection	1 650 \$
Scrutateur	225 \$
Secrétaire de bureau de vote	200 \$
Président – Table de vérification	225 \$
Membre – Table de vérification	170 \$
PRIMO	225 \$
Réviseur	18 \$/heure

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-25**

CLUB DE GOLF DE MATAGAMI  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SAISON 2020  
AUTORISATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les difficultés financières éprouvées par le Club de golf de Matagami au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture du « club house », l'annulation des soirées du mercredi (*men's night*), l'annulation des tournois corporatifs et le tournoi des Partenaires, privant ainsi le Club de golf de Matagami d'importants revenus;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a déposé, le 26 mai 2021, une demande d'aide financière pour l'année 2020 se ventilant de la façon suivante :

- soutien aux opérations annuelles 15 000 \$
- soutien pour l'embauche d'un gérant 5 000 \$

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a fourni ses états financiers au 30 avril 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la situation financière actuelle permet à la Ville de Matagami d'intervenir afin d'aider le Club de golf de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE VERSER au Club de golf de Matagami la somme demandée, mais seulement celle de 15 000 \$ afin de soutenir l'organisme pour ses opérations de l'année 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-26**

CLUB DE GOLF DE MATAGAMI  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SAISON 2021  
AUTORISATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les difficultés financières éprouvées par le Club de golf de Matagami au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a déposé, le 28 mai 2021, une demande d'aide financière de 20 000 \$ afin de soutenir ses opérations de l'année 2021;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a fourni ses états financiers au 30 avril 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la situation financière actuelle permet à la Ville de Matagami d'intervenir afin d'aider le Club de golf de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– DE VERSER au Club de golf de Matagami la somme demandée de 20 000 \$ afin de soutenir l'organisme pour la saison 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-27**

MONSIEUR MAXIME BERNIER-LABONTÉ  
JOURNALIER-OPÉRATEUR  
DÉMISSION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 8 juin 2021, monsieur Maxime Bernier-Labonté, journalier-opérateur, a remis sa démission;

ATTENDU QUE monsieur Bernier-Labonté a spécifié que son dernier jour de travail serait le 14 juillet 2021;

ATTENDU QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 23 octobre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Maxime Bernier-Labonté, journalier-opérateur, et ce, en date du 14 juillet 2021;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses trois années de services à la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-06-08-28**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de juin, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2021-06-08-29**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE LEVER la séance à 20 h 01.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

*Pierre Deslauriers*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

---

PIERRE DESLAURIERS  
GREFFIER

